



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 15 novembre 2023

n°188-2023

OBJET :

Attribution d'une subvention
au titre de la cohésion
sociale à l'association
Miramas Boxing Académy

L'An deux mille vingt-trois et le quinze novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean-Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUMMEUR par Paulette ARNAUD
Régine SONZOGNI par Daniel HIGLI
Jérémie PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » +
2 « Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Attribution d'une subvention au titre de la cohésion sociale à l'association Miramas Boxing Académy

L'association Miramas Boxing Académy mène depuis plusieurs années des actions de proximité en pied d'immeuble dans une logique de prévention précoce, d'amélioration de la cohésion sociale et de la citoyenneté.

Il s'agit par ce projet de proposer un renforcement des animations en direction d'un public de 11 - 16 ans.

Les activités et actions proposées utilisent le sport comme un outil permettant de travailler des problématiques rencontrées : prévention de la délinquance précoce, lutte contre le décrochage social et scolaire, la lutte contre les addictions, la restauration du lien parental... Divers partenaires sont associés au projet afin de travailler sur une prise en charge global des jeunes et de leur problématique.

Le programme d'actions identifiées se déroulera en priorité dans le cadre de la géographie prioritaire de la ville et s'appuie sur des équipements publics comme les city stades, la piscine municipale, des espaces publics, des places ou en pieds d'immeuble. Les ateliers sont encadrés par des éducateurs sportifs diplômés.

Le coût global des actions est de 12 000€, il comprend notamment l'achat de matériels pédagogiques, d'ateliers, de protection et d'autres fournitures.

L'association sollicite de la Commune une subvention de 9 000€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention au titre de la cohésion sociale à l'association Miramas Boxing Académy à hauteur de 9 000 € ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** une subvention au titre de la cohésion sociale à l'association Miramas Boxing Académy à hauteur de 9 000 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 24/11/2023

Le Maire

Acte signé le 16 novembre 2023

Frédéric VIGOUROUX